



ORGANIZAÇÃO MUNDIAL DE SAÚDE
ESCRITÓRIO REGIONAL AFRICANO

COMITE REGIONAL DE L'AFRIQUE

AFR/RC53/R1
4 septembre 2003

Cinquante-troisième session
Johannesbourg, Afrique du Sud, 1er-5 septembre 2003

ORIGINAL : ANGLAIS

RÉSOLUTION

MACROÉCONOMIE ET SANTÉ : L'AVENIR DANS LA RÉGION AFRICAINE

Le Comité régional,

Ayant pris connaissance de la conclusion de la Commission Macroéconomie et Santé selon laquelle un mauvais état de santé contribue pour beaucoup à la pauvreté et à une faible croissance économique;

Conscient du fait que les investissements dans le domaine de la santé ont d'importantes retombées pour la réduction de la pauvreté et le développement économique;

Rappelant la résolution AFR/RC52/R4 sur la pauvreté et la santé et la résolution WHA55.19 dans laquelle l'Assemblée mondiale de la Santé recommande le recours au programme d'action de la Commission Macroéconomie et Santé, approche utile pour parvenir aux objectifs du Millénaire pour le Millénaire;

Rappelant l'engagement pris par les chefs d'Etat africains à Abuja de consacrer au moins 15 % de leur budget annuel à l'amélioration du secteur de la santé;

Appréciant l'appui actuellement fourni dans le cadre d'initiatives internationales comme l'initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, le Fonds mondial pour la recherche en santé, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI), l'initiative Faire reculer le paludisme, l'initiative Halte à la tuberculose et la Fondation Bill et Melinda Gates;

Reconnaissant que l'OMS est particulièrement bien placée pour aider les pays à formuler des politiques et plans en matière de santé, à déterminer les priorités sanitaires et à identifier les interventions d'un bon rapport coût-efficacité, etc.;

1. APPROUVE les principes et mesures générales énoncés dans le document AFR/RC53/8 Rév.1 intitulé «Macroéconomie et santé: L'avenir dans la Région africaine»;
2. INVITE instamment les Etats Membres :
 - a) à diffuser largement auprès de toutes les parties prenantes les conclusions et recommandations de la Commission Macroéconomie et Santé et à bâtir un consensus sur les mesures concrètes à prendre;
 - b) à mettre en œuvre ou renforcer les mécanismes institutionnels pour la mise en œuvre des recommandations de la Commission Macroéconomie et Santé;

- c) à élaborer des plans stratégiques pluriannuels en vue d'accroître les investissements dans des interventions de santé destinées aux pauvres;
 - d) à réviser les plans de développement du secteur de la santé et des secteurs apparentés, les composantes pertinentes des documents de stratégie de réduction de la pauvreté et des cadres de dépenses à moyen terme pour incorporer les plans stratégiques d'intensification des investissements en santé en faveur des pauvres;
 - e) à honorer l'engagement pris par les Chefs d'Etat à Abuja de consacrer au moins 15 % de leur budget annuel à l'amélioration du secteur de la santé;
 - f) à utiliser les plans stratégiques pluriannuels pour mobiliser durablement des ressources auprès de sources nationales et externes;
 - g) à associer étroitement tous les ministères et organismes responsables des différentes composantes du plan stratégique (services de santé, eau, assainissement, nutrition, éducation, finances, plan, etc.) durant la planification, la mise en œuvre et la surveillance;
 - h) à renforcer les capacités en matière d'économie de la santé et de santé publique dans les Ministères de la Santé et dans d'autres secteurs pertinents afin de promouvoir les investissements en faveur de la santé et de prévenir et minimiser les effets négatifs des projets de développement sur la santé;
3. PRIE le Directeur régional :
- a) de poursuivre le pladoyer en faveur d'un accroissement des investissements dans le domaine de la santé et de les considérer comme un moyen efficace de réduire la pauvreté et d'accélérer le développement économique;
 - b) d'aider les pays à renforcer les dispositions institutionnelles en vigueur en vue de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des recommandations de la Commission Macroéconomie et Santé;
 - c) de surveiller et documenter les leçons qui se dégagent de la mise en œuvre des recommandations de la Commission Macroéconomie et Santé dans différents pays et de faciliter l'apprentissage mutuel entre pays;
 - d) d'apporter un appui aux institutions régionales qui forment des économistes de la santé et font de la recherche en économie de la santé;
 - e) de faire rapport chaque année au Comité régional sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission.